

Annexe B (informative) Opérations d'entretien

B.1 Généralités

L'entretien des conduits de fumée, des carneaux, des tubes et des conduits de raccordement est destiné à :

- éviter les dangers d'intoxication,
- protéger les personnes et les biens contre l'incendie,
- lutter contre la pollution atmosphérique,
- réduire les consommations de combustible.

B.2 Contrôles

Si des contrôles de combustion ou des contrôles de tirage sont nécessaires, ils sont réalisés au travers d'un orifice de mesure positionné selon les prescriptions ci dessous :

- l'orifice de mesure permet le contrôle de combustion et la mesure du tirage. Il est réalisé sur le conduit de raccordement de chaque appareil,
- l'orifice de mesure est disposé à une distance correspondant à $2D$ (D = diamètre du conduit de raccordement), mesurée depuis la buse de l'appareil,
- si le conduit de raccordement fait un coude dans la distance des $2D$ après la buse de l'appareil, l'orifice de mesure est disposé à $1D$ après le coude.

Dans le cas d'impossibilité, une pièce spéciale sera disposée au plus près de la buse.

B.3 Ramonage

B.3.1 Exigences

Les conduits de fumée, les carneaux et les conduits de raccordement doivent être ramonés périodiquement.

NOTE Les conduits de fumée doivent être ramonés deux fois par an, dont une fois pendant la période d'utilisation et plus si nécessaire. Toutefois, les conduits desservant des appareils à gaz et au fioul peuvent n'être ramonés qu'une fois par an.

Les souches et accessoires des conduits de fumée tels qu'aspirateurs, mitres, mitrons doivent être vérifiés lors des ramonages et remis en état si nécessaire. Ils doivent être installés de façon à éviter les siphonages, à être facilement nettoyables et à permettre les ramonages.

Le ramonage doit être effectué par une entreprise en possession d'un titre reconnu de qualification professionnelle.

B.3.2 Réalisation

On entend par ramonage, le nettoyage par action mécanique directe de la paroi intérieure du conduit afin d'en éliminer les suies et dépôts et d'assurer la vacuité du conduit sur toute sa hauteur.

Le ramonage mécanique consiste à passer un (ou plusieurs) hériss(s) métallique(s) ou en nylon(s) plusieurs fois sur toute la hauteur du conduit puis à enlever les suies et dépôts tombés en pied de conduit.

La nature des hérissons (appelés également brosses ou étoiles) à utiliser est fonction de la nature du conduit à ramoner.

Le diamètre extérieur du hériss ou de l'assemblage des hérissons (conduits rectangulaires) doit être supérieur au diamètre intérieur du conduit à ramoner.